



## 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

L'ensemble des éléments qui définissent les contenus et l'organisation des TM figurent dans le document « Dispositions d'application – Travail de master » (DA TM).

Le TM consiste à réaliser dans son intégralité une démarche de recherche ou de projet en relation avec l'orientation suivie ou en lien avec l'interprofessionnalité (Règlement MScSa, 18§1). Ce travail est en prise avec les intérêts de la pratique ou des milieux professionnels de la santé. Il aboutit à document écrit (mémoire de master) soutenu devant un jury.

### Organisation de l'enseignement

Le TM est en principe mené par groupe de deux étudiant-e-s qui sont conjointement soutenu-e-s. Cependant, le TM est aussi un travail personnel dans lequel chaque étudiant-e doit faire la preuve de l'acquisition des compétences attendues.

#### Principales étapes du TM :

1. Choix du sujet et de la direction (DirTM) et co-direction (CoDirTM) le cas échéant  
Les étudiant-e-s identifient le sujet de leur TM. Pour les soutenir, une liste de sujets est proposée par la filière lors du premier séminaire. Les sujets comprennent une offre de direction ou de codirection.  
Validation par le-la responsable de module TM.
2. Présentation orale du projet de TM.  
Présentation obligatoire comprenant la question de recherche, le cadre théorique et l'échéancier. Cette présentation ne donne pas lieu à une note ni à l'octroi d'ECTS.
3. Elaboration du plan de recherche, collecte des données, analyse et rédaction  
Le TM est mené de façon autonome. Les étudiant-e-s sont les seul-e-s responsables de l'avancée de leur projet.
4. Choix du jury et planification de la soutenance  
Validation par le-la responsable de module TM.
5. Dépôt du mémoire de master  
Selon le calendrier prévu dans les DA TM (environ 4 semaines avant la date de la soutenance).
6. Soutenance  
La soutenance est publique. Deux périodes de soutenances sont prévues par année académique : en semaines 5 et 6 pour le semestre d'automne et en semaines 25 et 26 pour le semestre de printemps.

Des séminaires TM sont organisés sur l'ensemble de la formation pour soutenir le processus.

Les délais et les modalités à respecter pour chacune des étapes décrites ci-dessus sont définis et détaillés dans le document « Dispositions d'application – Travail de master ».

## 5. Modalités d'évaluation et de validation

Le contenu et la forme du mémoire attendus ainsi que les critères d'évaluation du mémoire et de la soutenance sont spécifiés dans les DA TM.

### Modalités d'évaluation du module

Le TM abouti à un document écrit, le mémoire de master, et donne lieu à une soutenance orale. Ces deux aspects sont évalués.

Tous les modules de la formation (correspondant à 60 ECTS) doivent être validés pour pouvoir soutenir le TM. Si l'ensemble des modules n'est pas validé entre la date du dépôt et la date prévue de la soutenance, cette dernière doit être reportée.

### Note du module

La note finale du module est une moyenne pondérée entre la note attribuée au mémoire de master, qui compte pour 2/3 de la note, et la note obtenue lors de la soutenance, comptant pour 1/3 de la note.

Chaque étudiant-e reçoit une note de module exprimée sur 6 et arrondie au demi-point. En cas de binôme, une note de soutenance est attribuée à chaque étudiant-e-s. Elle permet de différencier les compétences de chacun-e.

### Validation du module

L'étudiant-e valide le module si la note globale est égale ou supérieure à 4.

Le jury peut demander des modifications mineures au mémoire de master suite à la soutenance. Les modifications doivent être apportées dans un délai maximum d'un mois après la soutenance. La note est libérée et définitivement octroyée lorsque les modifications apportées répondent aux exigences posées dans le protocole d'évaluation.

Le mémoire de master est soumis à un logiciel de détection anti-plagiat. Toute fraude, tentative de fraude ou plagiat entraîne l'attribution de la note 0 au module. L'application de règles disciplinaires complémentaires est réservée (cf. art. 21).

## 6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation en cas de note supérieure ou égale à 3 et inférieure à 4

### Remédiation

Une note au module supérieure ou égale à 3 mais inférieure à 4, entraîne la remédiation du module. Dans ce cas, le jury consigne dans le protocole d'évaluation les lacunes identifiées. Il détermine quels compléments doivent être apportés au mémoire et si une soutenance doit être réorganisée. Les compléments aux lacunes identifiées doivent être soumis au-à la DirTM dans un délai de 4 semaines après la soutenance.

Le jury procède à une nouvelle évaluation du mémoire, comprenant les compléments apportés, et de la soutenance le cas échéant et une ou deux nouvelles notes sont attribuées. En cas d'obtention d'une note au module supérieure ou égale à 4, le module est validé. En cas d'obtention d'une note inférieure à 4, le module est en répétition.

### Répétition

Une note au module inférieure à 3 entraîne la répétition du module. Dans ce cas, le jury consigne dans le protocole d'évaluation les lacunes identifiées et y formule des recommandations quant à la poursuite du TM avec la même question de recherche ou s'il souhaitable de choisir un nouveau sujet. Dans les deux cas, une nouvelle version de mémoire de master doit être déposée et une soutenance réorganisée.

En cas d'obtention d'une note supérieure ou égale à 4 à la répétition le module est validé.

En cas de répétition du module, la remédiation n'est plus possible. L'échec définitif est prononcé en cas d'obtention d'une note au module inférieure à 4 (moyenne pondérée de la partie écrite (2/3) et de la soutenance (1/3)) suite à une répétition.

En cas d'évaluation du mémoire de master (partie écrite) inférieure à 3 par le jury, l'étudiant en est informé avant la date prévue de la soutenance. Un échec au module TM est alors prononcé et la soutenance est annulée. Dans ce cas, la note attribuée au module sera celle du mémoire de master.

Dans le cas où l'étudiant-e se retrouve en situation de remédiation ou de répétition, la durée maximale des études reste inchangée, soit 6 semestres au maximum. Pour les étudiants à temps plein, en cas de non dépôt du mémoire de master dans les délais prévus sans demande écrite de prolongation de la formation, un échec est prononcé et le module est en répétition.

## 7. Bibliographie principale

Académies suisses des sciences (2013) : Qualité d'auteur des publications scientifiques [http://www.academies-suisse.ch/fr/dms/F/Publications/Directives\\_Recommandations/Integritaet/Academies\\_Qualite\\_auteur.pdf](http://www.academies-suisse.ch/fr/dms/F/Publications/Directives_Recommandations/Integritaet/Academies_Qualite_auteur.pdf)

Recherche avec l'être humain Guide pratique : [https://www.samw.ch/dam/jcr:a4938a15-4685-4354-b3f0-ab036cd8341e/guide\\_pratique\\_assm\\_recherche\\_etre\\_humain\\_2015.pdf](https://www.samw.ch/dam/jcr:a4938a15-4685-4354-b3f0-ab036cd8341e/guide_pratique_assm_recherche_etre_humain_2015.pdf)

## 8. Responsable du module et enseignants

**Responsable** : Olivier Contal

**Enseignant-e-s** : Olivier Contal, Marie-Julia Guittier, Claude Pichonnaz, professeur-e-s en charge des directions et co-directions des TM.

28.08.2020 / OCO

Validation : 06.09.2020 / LSA